



# **12 Hrs de Mettet**

## **21 – 22 Avril 2018**

### **Circuit Jules Tacheny - Mettet**

#### Index

#### Chapitre I. Organisation.

- Article 1. Définition de l'épreuve.
- Article 2. Organisation.
- Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.
- Article 4. Officiels.
- Article 5. Timing de l'épreuve.

#### Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

- Article 6. Pilotes.
- Article 7. Description des véhicules admis.
- Article 8. Laissez-passer – Cartes de fonction.
- Article 9. Assurance.

#### Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

- Article 10. Essais – Qualification.
- Article 11. Grille de départ.
- Article 12. Procédure de départ.
- Article 13. Procédure d'arrivée.
- Article 14. Procédure d'intervention « Safety Car ».
- Article 15. Divers





## **Chapitre I. Organisation.**

### **Article 1. Définition de l'épreuve.**

L'épreuve « 12Hrs de Mettet » à le statut d'épreuve nationale OPEN, et est composé :

- De deux courses de 6h00 des championnats « 2CV Racing Cup » et « C1 Racing Cup ».

### **Article 2. Organisation.**

L'épreuve est organisée par 2CV Racing Teams asbl en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA et à ses annexes, des prescriptions du RACB SPORT, des règlements sportifs et techniques spécifiques des championnats, séries et/ou coupes participantes composant l'épreuve ainsi que du présent règlement particulier et ses annexes.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats figurent à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com), et sur le site propre à chaque série [www.2cvracingteams.be](http://www.2cvracingteams.be).

De part leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

### **Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.**

#### 3.1 Nom de l'épreuve :

« 12Hrs de Mettet »

#### 3.2 Autorité Sportive Nationale :

Royal Automobile Club de Belgique

RACB SPORT Rue d'Arlon 53 1040 BRUXELLES (Belgique)

Téléphone : +32 22 87 09 11 Fax : +32 22 30 75 84 Email : [sport@racb.com](mailto:sport@racb.com)

#### 3.3 Organisateur – Promoteur :

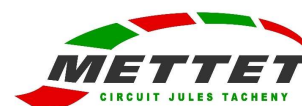
2CV Racing Teams ASBL (N° entreprise BE0891.559.959)

Rue P.J. Antoine 109 4040 HERSTAL (Belgique) Mail: [info@2cvracingteams.be](mailto:info@2cvracingteams.be)

Courrier au Directeur d'Epreuve :

Bernard DELVENNE

Téléphone : +32 472 60 01 75 Email : [delvenne.bernard@gmail.com](mailto:delvenne.bernard@gmail.com)





### 3.4 Secrétariat et permanence :

Jusqu'au vendredi 20 Avril 2018 à 12h00 : voir à Organisateur et Promoteur.

À partir du vendredi 20 Avril 2018 à 12h00 : voir courrier au directeur d'épreuve

### 3.5 Date et lieu de l'épreuve :

21 – 22 Avril 2018

Circuit Jules Tacheny, Rue Saint Donat 6, 5640 METTET

### 3.6 Circuit :

Circuit de Mettet Longueur : 2280 m.

Sens de la course : sens contraire aux aiguilles de la montre.

### 3.7 Engagement :

Les formulaires d'engagements devront parvenir aux promoteurs des séries avant le 18 Avril 2018

### 3.8 Durée des courses et horaires :

Voir timing en annexe

### 3.9 Durée du meeting :

Le Meeting commence avec les vérifications techniques et/ou administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- Délai de réclamation ou d'appel ou fin d'audition ;
- Fin des vérifications administratives et/ou techniques d'après épreuve entreprises en conformité avec le code
- Publication du classement final

### 3.10 Vérifications sportives :

Voir timing en annexe

Lieu : 1<sup>er</sup> étage de la tour

Le concurrent/pilote doit être titulaire d'une licence en cours de validité d'un degré minimal comme stipulé dans le Règlement Sportif de la série où il participe.

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve (delvenne.bernard@gmail.com) et au responsable licences RACB Sport (cb.sport@racb.com) avant le 18 Avril 2018 et il recevra une convocation avec date et heure de passage. Cette demande devra indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent et du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION SPORTIVE. La dérogation est sous réserve d'acceptation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.





### 3.11 Vérifications techniques :

Voir timing en annexe

Lieu : Dans le garage 2 de la tour - coté paddock.

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation avec justification par mail au directeur de l'épreuve (delvenne.bernard@gmail.com) avant le 18 Avril 2018 et il recevra une convocation avec date et heure de passage. Cette demande devra indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent et du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION TECHNIQUE. La dérogation est sous réserve d'acceptation par le Collège des Commissaires Sportifs.

### 3.12 Tableau d'affichage officiel :

A la tour de contrôle, côté paddock

### 3.13 Essence :

Le pilote peut rester dans sa voiture pendant toute la durée du ravitaillement en carburant, mais le moteur doit être arrêté et la boucle du harnais de sécurité ouverte.

### 3.14 Briefing :

La présence des pilotes et chef team pendant toute la durée du briefing est obligatoire, ils signeront une liste de présence. Toute signature manquante sera sanctionnée par une amende de 100,00€. Tout pilote n'ayant pu, pour des raisons de force majeure et ayant prévenu de son absence, devra, avant d'accéder à la piste, se présenter à la Direction de Course de sa série afin de recevoir le briefing.

### 3.15 Podium :

La cérémonie de podium est obligatoire pour tous les pilotes étant parmi les 3 premiers du classement général et/ou parmi les 3 premiers de classe, division, classements spéciaux, etc.

### 3.16 Parc fermé :

Les informations seront données au briefing de l'épreuve

## **Article 4. Officiels.**

### 4.1 Direction de course :

Directeur d'épreuve

Bernard DELVENNE

Lic. RACB 2398

Directeur de Course

Noël GEILENKIRCHEN

Lic. RACB 2495

Adj Edouard DE BRAKELEER

Lic. RACB 3651

### 4.3 Secrétariat de l'épreuve :

TBA

Adj Frederic VANRIJCKEVORSEL

Lic. RACB 3652

### 4.4 Commissaires Sportifs :

Président : Matthieu REMMERIE

Lic. RACB 2613

Membres : Noël DEBERDT

Lic. RACB 1269

Michel VRANCKEN

Lic. RACB 0550





4.5 Délégué technique :

TBA

4.6 Service Médical :

TBA

4.7 Service de chronométrage :

Michaël GOBLET

Lic. RACB 2375

4.8 Commissaires de piste :

RACB Track Marshals

Chef de file: Georges HEYNEN

Lic. RACB 2517

4.9 Commissaires de stands :

Chef de file: Thierry JACOBS

Lic. RACB 0066

4.10 Sécurité :

Bernard DELVENNE

Lic. RACB 2398

4.11 Relations Concurrents :

Iwan DELHEZ

Aurore LEMAIRE

Lic. RACB 2929

Lic. RACB TBA

4.12. Responsable & permanence Paddocks :

2CV Racing Teams

**Article 5. Timing.**

5.1 Timing général :

En annexe.

Ce timing est informatif et peut être modifié lors du meeting par la direction de course en concertation avec le Collège des Commissaires Sportifs.

5.2 Ouverture du paddock :

Vendredi 20 avril à partir de 19h00

**Chapitre II. Conditions Particulières de l'épreuve.**

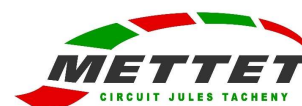
**Article 6. Pilotes.**

Tous les pilotes doivent être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du Code Sportif International 2018 émis par la FIA en ce qui concerne : ☐ leurs licences ☐ le casque et les vêtements de protection

**Article 7.**

Description des véhicules admis.

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques des séries et ou des coupes ou trophées auxquels ils appartiennent.





Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

#### **Article 8.**

Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

#### **Article 9.**

Assurance.

L'organisateur souscrira une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. « Responsabilité Civile Organisateur / Responsabilité Civile Automoteurs ». Numéro de la police : AXA

### **Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.**

#### **Article 10.**

Essais – Qualification.

Les essais officiels chronométrés auront lieu suivant timing en annexe.

#### **Article 11.**

Grille de départ.

11.1 La grille de départ sera établie sur base des résultats de la qualification et des règlements des séries

11.2 La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des commissaires de stands.

11.3 Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leurs paddocks respectifs, 30 minutes avant l'heure de début de procédure de leur course.

#### **Article 12.**

Procédure de départ.

12.1 Le signal de départ sera donné au moyen des feux lumineux de départ déclenchés par le Directeur de course. À défaut, le départ sera donné au moyen du drapeau national.

12.2 Pendant le départ d'une course, le mur de signalisation devra être totalement libre de toute personne, à l'exception des officiels et commissaires de stands et de route, dûment autorisés, et qui auront tous reçu l'accréditation appropriée pour y exercer une fonction officielle. Cette interdiction est valable pour le premier tour de chaque course.

12.3 Les instructions de mise en grille et de départ seront annoncées au briefing des pilotes de chaque série.

#### **Article 13.**

Procédure d'arrivée.

Le drapeau à damier sera présenté à la voiture éligible pour le championnat « 2CV Racing Cup » la mieux classée et en mouvement sur la piste à la fin de la période prescrite de la course au moment où elle franchira la ligne de contrôle.





#### **Article 14.**

Procédure d'intervention « Safety-Car »

Il y aura un Safety-Car en service.

La procédure « Safety-Car », sera mise en service pour neutraliser la course sur décision du Directeur de Course exclusivement.

La voiture portera les mots « Safety-Car » en caractères de dimensions similaires à celles des numéros de course, sur l'arrière et sur les côtés. Elle sera munie de trois gyrophares jaunes sur le toit. Elle sera conduite par un pilote de circuit expérimenté et aura à son bord un observateur capable de reconnaître toutes les voitures en course, et qui sera en contact radio permanent avec la Direction de Course.

Sur l'ordre du Directeur de Course, tous les postes de surveillance déploieront des drapeaux jaunes immobiles (agités à l'endroit de l'incident) et des panneaux "SC" qui seront maintenus jusqu'à la fin de l'intervention de la Safety-Car et celle-ci, gyrophares allumés, pénétrera immédiatement sur la piste, quel que soit l'endroit où se trouve la voiture en tête de la course

Toutes les voitures en course se rangeront en une file derrière la Safety-Car, roulant à sa vitesse ; tout dépassement est interdit, à moins qu'une voiture soit invitée à doubler par un signal de la Safety-Car. Pendant l'intervention de la Safety-Car, les voitures en course pourront s'arrêter à leur stand, mais ne pourront rejoindre la piste qu'immédiatement après le passage devant la sortie des stands de la dernière voiture dans la file suivant le « Safety-Car ».

Lorsque le Directeur de Course aura décidé la fin de l'intervention de la Safety-Car, celle-ci devra effectuer au moins un demi-tour du circuit, gyrophares éteints, ce qui donnera le signal pour le retrait des drapeaux et des panneaux aux postes de surveillance, dès que la dernière voiture dans la file derrière la Safety-Car aura quitté le secteur.

Lorsque la Safety-Car s'efface du circuit, un drapeau vert est déployé à tous les postes du circuit et la course est relancée. Les drapeaux verts sont retirés après un tour. Chaque tour couvert pendant l'intervention de la Safety-Car sera comptabilisé pour la course.

#### **Article 15.**

Divers.

15.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la Direction de Course. Pendant les premiers tours d'essais libres, l'emplacement exact de la Direction de Course sera montré aux pilotes. La présentation sera également diffusée via le réseau des écrans du chronométrage.

15.2 Le non-respect des lignes de course sera sanctionné comme suit :

Lors des essais qualificatifs :

- Avertissement
- Première sanction : Annulation du meilleur chrono
- Deuxième sanction : Annulation de tous les chronos
- Troisième sanction : Départ fond de grille
- Si pas de changement de comportement, rapport au Collège des Commissaires Sportif pour toute suite utile.

Lors de la course :

- Avertissement
- Première sanction : Stop & Go 30 secondes





- Deuxième sanction : Stop & Go 1 minute
- Troisième sanction : Un tour de pénalité.
- Si pas de changement de comportement, rapport au Collège des Commissaires Sportif pour toute suite utile

15.3 Pour toutes les séries, le Directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction hors tableau des pénalités sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

15.4 Désignation d'un chef Team : Chaque équipage désignera lors du passage au contrôle administratif un chef team de son choix, il sera le seul habilité à représenter l'équipage auprès des officiels de l'épreuve. Le chef Team peut être un pilote inscrit à l'épreuve. Dans ce cas, lors d'une convocation au près du collège des commissaires sportifs, si le pilote désigné en qualité de chef team se trouve au volant du véhicule, il devra se faire remplacer dans la voiture par un autre membre d'équipage admis pour qu'il puisse se présenter à la convocation du collège des commissaires sportifs.

15.5 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 50 km/h.

15.6 Droit de réclamation :

- Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : €500,00
- Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : €2.000,00
- Le montant du droit d'appel International (FIA) : €6.000,00

15.7 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

15.8 Lors d'un changement de pilote, deux personnes peuvent aider le pilote entrant à s'attacher.

15.9 Pendant l'intégralité de l'épreuve, le niveau sonore ne pourra dépasser les 103 dB Dynamique.

15.10 L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.

15.11 Lors du contrôle technique les « non conformités » seront analysées avec la direction de course et sauf pour la motorisation ou risque de sécurité, une remarque unique dans le carnet de la voiture ou un changement de catégorie pourra être proposé.

15.12 Si vous stationné un véhicule dans les paddocks, veuillez mettre une bâche de protection sous le bloc moteur et carter d'huile pour protéger le sol des tâches d'huile et d'essence.

## **TABLEAU DES PENALITES**

Voir règlement sportif des séries concernées.

